

Règlement du concours des jardins et balcons fleuris 2019

Le concours des Jardins et Balcons fleuris a pour objet de récompenser les habitants participant à l'embellissement et au fleurissement de leur Commune, la rendant de ce fait plus agréable et accueillante.

Agenda du concours

21 juin 2019 : Date limite d'inscription

Entre le 24 et le 28 juin : Visite du jury communal

Septembre - octobre : Résultats du concours communal et remise des prix

Règlement du concours communal

Article 1 : Inscriptions

Le concours concerne deux catégories : les balcons (balconnières immeuble), d'une part, et les jardins (parterre et balconnière maison) d'autre part.

Il est ouvert à tous les résidents de la Commune et l'inscription est gratuite.

A noter que les lauréats ayant obtenu les deux premiers prix du concours lors de l'édition précédente ne peuvent pas concourir.

Article 2 : Critères de sélection

Le concours ne concerne que les balcons et jardins visibles de la rue.

L'attribution des prix aux participants par le Jury s'effectue sur la base d'éléments d'appréciation et de critères définis ci-dessous :

- ✓ Aspect d'ensemble et harmonie des aménagements
- ✓ Créativité et originalité
- ✓ Qualité des plantations (cadre végétal et fleurissement)
- ✓ Propreté et entretien

Le "Bonus Éco"

Afin de donner une orientation environnementale à ce concours, il sera attribué, un "Bonus Éco" allant de 1 à 3 points aux concurrents ayant intégré cette dimension dans la gestion quotidienne de leurs espaces. Ces points seront attribués en plus de ceux accordés par le Jury sur la base des réponses à un questionnaire remis à chaque concurrent avec le bulletin d'inscription.

Article 3 : Jury

Le Jury est composé de personnalités de la Ville, de professionnels, de Pontellois-Combalusiens ainsi que les gagnants du concours de l'année précédente. Le Président sera désigné en son sein à l'unanimité.

Il établit le palmarès du fleurissement pour chaque catégorie après visite des candidats (l'heure et le jour de passage ne seront en aucun cas précisé aux participants).

Article 4 : Engagement des participants

Les habitants inscrits au concours acceptent le présent règlement, ainsi que les décisions prises par le Jury.

Le coupon d'inscription ci-joint, est à retourner **avant le 21 juin** au
Comité des Fêtes et de Loisirs

Mairie de Pontault-Combault

107, avenue de la République - 77340 PONTAULT-COMBAULT

☎ : 01.70.05.45.61

✉ : icampagnolo@pontault-combault.fr

Nom

Prénom

Adresse

N° téléphone
(fixe / portable)

Mail

Participe pour :

Jardin (parterres et balconnières **maison**) *

Balcon (balconnières **immeuble**) *

QUESTIONNAIRE "BONUS ÉCO" *

- ① Possédez-vous un récupérateur d'eau de pluie ? Oui Non
- ② Avez-vous utilisé des moyens naturels pour lutter contre les maladies et les nuisibles tels que les coccinelles pour se débarrasser des pucerons... ? Oui Non
- ③ Utilisez-vous des méthodes pour modérer les besoins en eau des plantes telles que le paillage ? Oui Non

* Cochez la(es) case(s) correspondante(s)